



## Rapport de transparence 2017

Conformément à la loi qui modernise le cadre juridique des sociétés de gestion de droits, la SACD a enrichi son rapport d'informations financières nouvelles visant à répondre aux exigences de transparence.

Voici les informations que vous pourrez trouver dans ce rapport de transparence :

- une description de la structure juridique et de la gouvernance ;
- une information sur les entités détenues ou contrôlées directement ou indirectement, en tout ou en partie ;
- une information concernant la somme totale de la rémunération versée au cours de l'année précédente aux personnes gérant les activités de la société de gestion, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés ;
- les motifs du retard lorsque les droits n'ont pas été répartis et payés dans le délai fixé (9 mois à compter de la fin de l'exercice au cours duquel les sommes ont été perçues) ;
- une information sur les relations avec d'autres sociétés de gestion ou organismes de gestion collective ;
- le nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation et les principales catégories de raisons motivant ces refus.

La SCAM est une société civile à but non lucratif de droits français gérée par les auteurs, pour les auteurs. Elle fonctionne comme une coopérative. L'auteur s'affilie et apporte ses droits en gestion selon.

### **I. Structure et Gouvernance**

La gouvernance est décrite dans les statuts et règlements (cf. liens ci-dessous).

On distingue les organes principaux suivants

1. l'assemblée générale des membres
2. le conseil d'administration composé exclusivement d'auteurs et autrices
3. les co-gérants (le ou la présidente du CA et le directeur général)
4. Le comité de surveillance

et pour la Belgique spécifiquement

5. l'assemblée générale annuelle des auteurs et autrices résidant en Belgique

6. le comité belge des auteurs et des autrices, dont le/la président/e siège de droit au Conseil d'administration
7. le délégué général pour la Belgique

## II. Participations en Belgique

La Scam a des participations dans les sociétés suivantes en Belgique :

REPROBEL : 7 parts de 250 euros

AUVIBEL : 1 part de 2 500 euros

SAA : 10 parts de 500 euros

SAGEL : 4.999 parts de 2,4789 euros (actionnaire unique de la société Soverimo qui a été fusionnée avec la Sagel en 2018).

Elle siège également dans les conseils d'administration d'Auvibel (1 siège et la SACD est représentée aux différents Collèges des auteurs), de Reprobel (1 siège et la SACD est représentée au Collège des auteurs), de la SAA (1 siège),

La SCAM collabore et partage des ressources avec les sociétés de gestion la SCAM, la SOFAM et deAuteurs, au sein de la Maison Européenne des auteurs et des autrices. Elles peuvent se représenter les unes les autres selon les modes d'exploitation, ou se mandater.

La SCAM est reconnue comme organisation représentative d'auteurs auprès du gouvernement fédéral

Elle est reconnue ORUA (organisme représentatif des utilisateurs agréé) en Fédération Wallonie-Bruxelles, et à ce titre est représentée dans plusieurs instances d'avis.

Elle a des liens associatifs avec La Maison des auteurs asbl.

Elle est membre de l'asbl Pro Spere, ORUA faïtière du secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

La Scam représente la Sabam en France dans le secteur audiovisuel.

Dans un esprit de simplification, la SABAM représente la SACD pour ce qui concerne les perceptions dites « usagers communs » (Horeca etc..).

## III. Rémunérations des gérants (Belgique)

Paola Stévenne a été rémunérée en 2017 par la SACD pour ses missions **de présidence du Comité belge**, sur décisions du Comité belge et du Conseil d'administration.

Comme le prescrit la loi, nous indiquons ici le montant de sa rémunération brute (hors charges sociales légales) : 12.340€, en 2017.

**Délais de répartition / droits non répartis / droits non encaissés**

En vertu de la loi, les organismes de gestion collective doivent prendre toutes les mesures afin de répartir les droits qu'elles perçoivent dans les délais prévus par la législation à partir de la perception de ceux-ci. Elles doivent faire rapport à l'Assemblée générale des droits qui n'ont pas été répartis dans ce délai et indiquer les motifs de ce délai de répartition.

Les droits non répartis **en Belgique** sont les suivants :

<b>Retour sur répartition « France »</b>	3.735
<b>Répartition auteurs reprographie</b>	69.737
<b>Retour auteurs reprographie</b>	3.283
<b>Répartition auteurs prêt public</b>	17.894
<b>Retour auteurs prêt public</b>	936
	<b>95.585</b>

Il s'agit essentiellement de droits mis en paiement, et donc versés aux auteurs, et qui nous sont revenus pour différentes raisons, telles que : compte bancaire clôturé, adresse erronée, auteur disparu...

### **Compte de perception**

Il s'agit essentiellement de sommes perçues pour la reprographie et le prêt public devant être partagées entre la Scam, la SACD et deAuteurs sur base des données pertinentes.

<b>Référence</b>	<b>Nom</b>	<b>Réserve et en attente de partage</b>
<b>475300</b>	<b>DROITS DE REPROGRAPHIE</b>	796.748
<b>475350</b>	<b>DROITS DE PRÊT PUBLIC</b>	174.516
<b>475500</b>	<b>DROITS INTERNET</b>	26.275
		<b>997.539</b>

Tous les autres droits perçus sont globalisés dans les comptes du siège de la Société à Paris pour l'établissement des répartitions et font l'objet de contrôles approfondis par la commission de contrôle, les commissaires aux comptes et le contrôleur de gestion.

Il convient de souligner ici à quel point la crise des perceptions à Repobel produit des effets négatifs, sur Repobel elle-même, mais aussi sur les encaissements de la Scam pour ses membres, auteurs de l'écrit et de l'image fixe.

## V. Refus d'autoriser

À la SCAM en Belgique, il n'y a pas eu de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation en 2017.

## VI. Autres informations nécessaires ou pertinentes

D'autres éléments répondant à l'obligation de transparence se trouvent aussi sur nos sites, derrière les liens suivants :

- **Les statuts et règlements** / assemblée générale :  
<http://www.scam.be/fr/centre-de-ressources/metier>. ou  
<http://www.scam.fr/telecharger/Statuts-et-r%C3%A8glement-g%C3%A9n%C3%A9ral>

Vous pourrez lire dans les statuts, entre autres, les conditions d'affiliation et de résiliation ou de retrait des droits, la politique générale de répartition, de frais de gestion et de déduction.

- **Les Politiques adoptées par l'assemblée générale**

<http://www.scam.fr/telecharger/Les-politiques-g%C3%A9n%C3%A9rales>

- **le Conseil d'administration** : <http://www.scam.fr/La-Scam/Son-fonctionnement/Le-conseil-dadministration>

- **le comité de surveillance** : <http://www.scam.fr/La-Scam/Son-fonctionnement/Le-comit%C3%A9-de-surveillance>

- **Le Comité belge** <http://www.scam.be/fr/agir>

- **Les règles tarifaires Belgique** : <https://www.scam.be/fr/exploitants>

- **La répartition des droits** <http://www.scam.be/fr/services/percevoir-et-repartir>

- **Rapports annuels**

la SCAM: <http://www.scam.fr/telecharger/Rapport-dactivit%C3%A9>

délégation Belgique :

<https://www.scam.be/images/CDR/5.Publications/RapportScam2017-WEB.pdf>

## VII . Plaintes

À notre connaissance aucune plainte n'a été instruite et poursuivie par le service de contrôle à l'encontre de la SACD en 2017.

**Pour adresser une plainte** : Envoyez-nous un mail à [plainte@scam.be](mailto:plainte@scam.be)

## VII. Rapport de transparence Scam

D'une façon plus générale le rapport de transparence de la SCAM (France) est disponible ici :

[http://www.scam.fr/Portals/0/Contenus/documents/rapports\\_activite/RA\\_2018\\_Web.pdf?ver=2018-06-19-175702-657](http://www.scam.fr/Portals/0/Contenus/documents/rapports_activite/RA_2018_Web.pdf?ver=2018-06-19-175702-657)

D'autres éléments répondant à l'obligation de transparence se trouvent aussi sur notre site, derrière les liens suivants :

Les statuts : <http://www.scam.be/fr/centre-de-ressources/publications> . Vous pourrez lire dans les statuts, entre autres, les conditions d'affiliation et de résiliation ou de retrait des droits, la politique générale de répartition, de frais de gestion et de déduction.

Le Comité belge et le Conseil d'administration <http://www.scam.be/fr/agir/le-comite-belge-de-la-sacd>

Les règles tarifaires <http://www.scam.be/fr/exploitants/utilisation-d-une-oeuvre-audiovisuelle>

Rapports annuels <http://www.scam.be/fr/centre-de-ressources/publications>